

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 septembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Bernard MARTY - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Christophe DE PIETRO représenté par Roland MOUREN - Marie-France DROPY OURET représentée par Michel AZOULAI - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Marie-Louise LOTA - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Gérard CHENOZ - Vincent GOMEZ représenté par Gérard POLIZZI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Catherine PILA - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Martine RENAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Solange BIAGGI - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriati DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSÈS - Gisèle LELOUIS - Antoine MAGGIO - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick Mennucci - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 006-528/19/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention à l'association Initiative Marseille Métropole - Approbation d'une convention DPEATSV 19/17722/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Initiative Marseille Métropole est l'une des 240 plateformes qui constituent Initiative France, premier réseau national associatif d'appui et de financement des créateurs d'entreprises.

Trois types d'aides sont proposés gratuitement aux porteurs de projets :

- Une assistance au montage du projet,
- Un soutien financier (prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie, recherche de financements et de garanties bancaires),
- Un suivi-accompagnement post-crédation, notamment par une action de parrainage

Pour mémoire : Le Centre de Promotion de l'Emploi par la Microentreprise – CPEM, créé en novembre 1994, a été rebaptisé Marseille Métropole Initiative (depuis fin avril 2011). Depuis 1994, l'association est affiliée au réseau national France Initiative. Depuis fin décembre 2012, l'association Marseille Métropole Initiative est devenue Initiative Marseille Métropole. Ce changement s'inscrit dans la démarche de la fédération nationale qui a changé de marque le 1^{er} octobre 2012. Initiative France a succédé à France Initiative avec pour objectif de décliner ce nom au niveau des territoires et des 240 plateformes existantes.

Bilan des actions menées en 2018

En 2018, Initiative Marseille Métropole a accueilli 813 personnes, a monté 564 dossiers de demande de financement dont 258 ont été présentés en comité d'agrément. Ainsi, 274 projets ont été financés en 2018 contre 210 en 2017.

En 2018, l'association a ainsi octroyé 1 852 000 € de prêts à taux zéro (dont 1 001 500 € pour la création d'entreprise, 461 000 € pour la reprise d'entreprise, 177 500 € de prêt pour les entreprises en croissance et 212 000 € de prêt MPE (ex NACRE)) contre 1 765 250 € en 2017 soit une hausse de 5% du volume de prêts octroyés.

Initiative Marseille Métropole a facilité la mobilisation de 11 393 495 € de prêts bancaires contre 12 523 735 € en 2017.

Ainsi pour 1 € de prêt d'honneurs octroyé ce sont 6,90 € de prêts bancaires qui sont injectés dans les projets soutenus. Après plusieurs années d'augmentation, l'effet de levier semble se stabiliser autour de 7%.

Cette action a ainsi engendré en 2018 la création ou le maintien de 493 emplois sur le territoire contre 480 en 2017.

Programme d'actions

En 2019, l'association poursuivra les objectifs suivants :

- Accompagner le financement de 280 projets dont 190 en création d'entreprises, 60 en reprise d'activité et 30 en croissance,
- Suivre le développement de 175 entreprises financées,

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

- Mettre en place le dispositif « Boutiques à l'essai » prévoyant l'ouverture de 3 boutiques dans le centre-ville de Marseille et 1 dans le centre-ville de Marignane. Ce dispositif permettra à de jeunes entrepreneurs de tester leur activité dans un local commercial pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

Budget prévisionnel

Charges	
Achat	34 700,00 €
Services extérieurs	23 200,00 €
Autres services extérieurs	97 760,00 €
Charges de personnel	436 473,00 €
Autres charges de gestion courante	70 240,00 €
Emplois des contributions volontaires en nature	81 281,00 €
Total des charges	743 654,00 €
Produits	
vente de produits finis	0,00 €
subventions d'exploitation	648 373,00 €
<i>subventions publiques</i>	593 373,00 €
<i>MAMP</i>	50 000,00 €
<i>Région PACA</i>	100 000,00 €
<i>Conseil Départemental 13</i>	20 000,00 €
<i>Ville de Marseille (fonctionnement)</i>	252 000,00 €
<i>Ville de Marseille (financement de poste)</i>	81 373,00 €
<i>Dispositif NACRE</i>	90 000,00 €
<i>aides privées</i>	55 000,00 €
Autres Produits de gestion courante	9 000,00 €
Reprises sur amortissements et provisions	5 000,00 €
Contributions volontaires en nature	81 281,00 €
total des produits prévisionnels	743 654,00 €

L'examen du budget prévisionnel met en exergue les éléments suivants :

- La masse salariale est de 58,7% du total des charges
- Les subventions publiques s'élèvent à 593 373 euros et représentent 79% du total des recettes de l'association
- La subvention demandée au Conseil de Territoire Marseille-Provence est de 50 000 euros soit 6,72% du total des recettes

Pour mémoire, en 2018, le Conseil de Territoire de Marseille Provence a subventionné l'association à hauteur de 20 000 euros.

Il est proposé au Conseil de Territoire Marseille Provence d'attribuer une subvention globale de fonctionnement à l'association Initiative Marseille Métropole de 30 000 euros pour l'exercice 2019, qui se répartit ainsi :

- Une subvention de fonctionnement de 20 000 euros dans le cadre des actions menées au titre du financement des entreprises en création et développement.
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 10 000 euros afin de contribuer à la réalisation de l'action « Boutiques à l'essai »

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir la création et reprise d'entreprises par un dispositif de soutien efficace sur le territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant global de 30 000 euros pour 2019 à l'association Initiative Marseille Métropole, qui se répartit ainsi :

- Une subvention de fonctionnement de 20 000 euros dans le cadre des actions menées au titre du financement des entreprises en création et développement.

- Une subvention de fonctionnement spécifique de 10 000 euros afin de contribuer à la réalisation de l'action « Boutiques à l'essai ».

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2019 :

- A hauteur de 20 000 euros à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – chapitre 65 – article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » fonction 61 - Sous Politique B320

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

- A hauteur de 10 000 euros à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – chapitre 65 – article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » fonction 61 - Sous Politique B370

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer la convention et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC